

**Appel à manifestation d'intérêt 01- 2026**  
**au titre de la fiche action 1-3-9 du Programme Européen FEDER- FSE+ 2021-2027**

**ANNEXE**

**DÉFINITION HÔTEL DE CHARME (à titre indicatif)**

Un hôtel de charme est un établissement à taille humaine, offrant une expérience authentique, personnalisée et haut de gamme. Il valorise le patrimoine local, propose des services de qualité et s'inscrit dans une démarche de durabilité et d'excellence. C'est un hôtel qui se distingue par son atmosphère chaleureuse, son caractère unique et son souci du détail, offrant une expérience personnalisée et authentique à ses clients. Souvent situé dans un cadre pittoresque ou historique, un hôtel de charme mise sur une décoration soignée, un accueil convivial, et des prestations de qualité, tout en privilégiant une certaine intimité et un service attentif. Il valorise en outre l'originalité, le confort et le bien-être dans un environnement souvent à taille humaine.

Caractéristiques principales :

- Architecture et décoration de caractère (maison créole, bâtiment historique, etc.)
- Moins de 30 chambres pour une ambiance intimiste
- Valorisation des produits locaux et du terroir
- Services hauts de gamme sans ostentation
- Engagement dans une démarche environnementale et sociale
- Respect des critères de classement Atout France 4 étoiles
- Adhésion à des labels à forte notoriété (Relais et Châteaux, Destination d'Excellence, Ecolabel Européen ...)